

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 74 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 23 octobre à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 13 octobre 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Prise en charge des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune pour la saison d'hiver 2022/2023.

Comme chaque année, Madame le Maire propose la prise en charge des 20 % restants au niveau du prix des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune, le reste étant financé par la Régie des remontées mécaniques.

Une délibération a été prise à ce sujet lors du Conseil Municipal du 7 septembre 2023 permettant de voter le montant de prise en charge des forfaits soit 1827,40 €.

Le montant voté n'était pas exact, en effet, 2 forfaits saison n'étaient pas pris en compte, soit 138,40 € supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'approuver la prise en charge des 2 forfaits saison supplémentaires pour un montant total de 138,40 €.

Vote : Pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

GARCIN Valérie

